



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ERIC VERRIÈRE PRÉSIDENT DU SNBL

Eric Verrière prend la succession de Jean-Baptiste Moulié à la présidence du Syndicat National du Bois Lamellé.

Le 21 novembre 2013, Eric Verrière, Président-Directeur Général de la société CMBP, a été élu à l'unanimité à la présidence du Syndicat National du Bois Lamellé (SNBL). Alors que le précédent président, Jean-Baptiste Moulié, assume dorénavant la présidence de la Fédération de l'Industrie Bois Construction, Eric Verrière entend poursuivre le travail mené par ses prédécesseurs pour assoir et développer le bois lamellé en France.

Dans cette perspective, le nouveau président souligne l'importance des actions menées au cours des dernières années par la commission technique (rédaction des règles professionnelles, refonte des règles sur les fentes et fissures, travail sur les encastremets...), de même que le travail réalisé par la commission communication (lancement du site web Glulam.org, campagne «bois lamellé et immobilier d'entreprise»...). S'agissant de priorités à venir, Eric Verrière évoque :

« La mise en place d'une démarche de qualité pour les entreprises, prenant en compte l'étude, la taille et la pose, m'apparaît comme un travail prioritaire. Cela permettrait aux industriels d'apporter, via une certification par exemple, une garantie de qualité globale dépassant de loin les exigences européennes. »

Une garantie de qualité qui pourrait permettre au bois lamellé français de se distinguer sur le marché européen, autre priorité selon le nouveau président :

« Le contexte économique est aujourd'hui difficile pour le bâtiment et il nous est pénible de constater que les maîtres d'ouvrages ou les charpentiers traditionnels vont acheter leur bois lamellé en Allemagne. Nous tenterons d'engager des actions de mise en valeur du bois lamellé fabriqué en France. »

Eric Verrière rappelle enfin la forte implication des lamellistes dans la filière bois-construction dans son ensemble et leur volonté d'inscrire ce matériau dans un contexte d'évolution globale de cette filière. Rappelons à ce titre que Frank Mathis (P-DG de la société Mathis, membre du SNBL) a été nommé par le ministère du Redressement productif pour piloter le Plan national d'action "industrie du bois". Le bois lamellé participe activement aux réflexions et actions de ce plan, qui vise le développement des immeubles en bois de grande hauteur. C'est dans ce contexte que le Syndicat National de Bois Lamellé crée une nouvelle section dédiée aux panneaux de bois lamellé croisé (CLT). Et le président de conclure :

« Nous devons faire évoluer le bois lamellé en synergie avec le CLT, vers les immeubles de grandes hauteurs, afin d'inventer une nouvelle urbanité, où la ville de demain profitera des grandes performances du bois. »

SNBL

SYNDICAT NATIONAL DU BOIS LAMELLÉ
6 av. de Saint Mandé - 75012 Paris
Tél. : 01 43 45 53 43
www.glulam.org